

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Note à l'attention des candidats individuels

Session 2021

IMPORTANT

Cette note d'information destinée aux candidats individuels rappelle les règles essentielles de conditions d'accès au diplôme du C.A.P Accompagnant Éducatif Petite Enfance (Arrêté du 22 février 2017).

Il est toutefois **indispensable** de lire le référentiel de l'examen, accessible sur le site d'EDUSCOL : http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

1- RÈGLEMENT D'EXAMEN

	ÉPREUVES	Coef.	Mode d'évaluation	Durée
CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	ÉPREUVES PROFESSIONNELLES			
	EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant	6	Épreuve orale	25 min
	EP2 – Exercer son activité en accueil collectif	4	Épreuve écrite	1h 30
	EP3 – Exercer son activité en accueil individuel	4	Épreuve orale	Maximum 2h
	ÉPREUVES GÉNÉRALES			
	EG1 – Français et Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique ⁽¹⁾	3	Épreuve écrite : français	2h
			Épreuve. orale : français HG EMC	10 min 15 min
	EG2 – Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	2	Épreuve écrite	2h
	EG3 – Education physique et sportive ⁽²⁾	1	Épreuve ponctuelle	//
	EG4 – Prévention santé environnement	1	Épreuve écrite	1h
Épreuve facultative : langue vivante ⁽³⁾		Épreuve orale	20 min	

⁽¹⁾ Histoire Géographie-EMC : le candidat constitue une liste de 8 documents correspondant à chacun des thèmes du programme

⁽²⁾ Les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education Physique et Sportive

⁽³⁾ Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des notes de toutes les épreuves) ET une moyenne aux épreuves professionnelles égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des notes des trois épreuves EP1, EP2 et EP3).

1.1 – BÉNÉFICES ET REPORT DE NOTES

☞ Si vous échouez à l'examen du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance, vous pouvez conserver vos notes pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.

☞ Si vous avez échoué à l'examen d'un autre CAP ou d'un BEP, vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves d'enseignement général (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS) pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.

1.2 – DISPENSES D'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

☞ Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP...), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS).

☞ En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) de l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive (EPS).

☞ Si vous êtes **titulaire de certains diplômes** délivrés par le ministère de l'éducation nationale ou par d'autres ministères vous pouvez **obtenir des dispenses d'épreuves professionnelles** conformément au tableau ci-dessous :

MINISTERE OU ORGANISMES CERTIFICATEURS DIPLOMES	Éducation Nationale		Agriculture et Alimentation		Emploi	Sports
	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (à partir de 2013)	Mention Complémentaire Aide à domicile	BEPA Services aux personnes (à partir de 2013)	CAP Services aux Personnes et Vente en Espace Rural (à partir de 2017)	Titre Assistant(e) de vie aux familles	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"
EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant	Dispense		Dispense		Dispense	
EP2 - Exercer son activité en accueil collectif	Dispense					Dispense
EP3 - Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	



IMPORTANT Vous êtes **DISPENSÉ** ou vous avez un **BÉNÉFICE** pour l'épreuve **EP1 OU EP2** vous devez justifier d'un stage ou d'expérience professionnelle (= emploi) dans le secteur de la petite enfance selon le tableau ci-dessous :

Votre situation	La durée de stage et/ou d'expérience professionnelle exigée <i>*Sous réserve de modifications ministérielle</i>	Cliquer sur l'annexe à compléter
<input type="checkbox"/> Vous êtes dispensé ou avez un bénéfice pour l' EP1	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) OU 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) en école maternelle ou en EAJE (1) ou en ACM (moins de 6 ans) (2) pour présenter l'épreuve EP2- Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 7
<input type="checkbox"/> Vous êtes dispensé ou vous avez un bénéfice pour l' EP2	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) OU 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) en EAJE (1) ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme agréé de services d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant	

2- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

2.1 - STRUCTURE DES ÉPREUVES

EP1 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT (MOINS DE 3 ANS)

- Exigence de stage ou d'expérience professionnelle pour passer l'épreuve (cf. paragraphe 2.2 ci-dessous « Stages ou expérience professionnelle exigés »)
- Pendant l'épreuve orale, vous présenterez au jury deux fiches qui s'appuient sur des stages et/ou expérience **auprès d'enfants de moins de 3 ans.**
 - ☞ une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien
 - ☞ une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Ces fiches s'appuient sur votre expérience en stage et/ou lors de votre expérience professionnelle.
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- ✓ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,
- ✓ Adopter une posture professionnelle adaptée,
- ✓ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- ✓ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- ✓ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- ✓ Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

TRANSMISSION DES DEUX FICHES

Vous devrez **envoyer par voie postale** (*envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé*) **les 2 fiches en double exemplaire au plus tard le 14 mai 2021** au centre d'épreuve de l'EP1 – *Accompag.develo. jeune enfant* (l'adresse sera précisée sur la convocation à l'examen, envoyée mi - avril). Vos nom, prénom et numéro de candidat, centre d'épreuve, jour et heure doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Des modèles d'entête de fiches sont accessibles en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien](#)
- [Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages](#)

Le jour de l'épreuve, vous devrez vous présenter avec un exemplaire de vos deux fiches.

Si vous n'envoyez pas les fiches au plus tard le 14 mai 2021, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve et la note zéro sera attribuée.

EP2 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

- Exigence de stage ou d'expérience professionnelle pour passer l'épreuve (cf. paragraphe 2.2 ci-dessous « Stages ou expérience professionnelle exigés »)
- Epreuve écrite d'une durée d'1h30
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
 - ✓ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
 - ✓ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
 - ✓ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
 - ✓ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

EP3 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

- Epreuve orale : élaboration d'un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire (durée d'1h30) puis exposé du candidat et entretien avec le jury (durée de 25 minutes).
- Les assistants maternels et les employés à domicile **ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel (dossier de 5 pages au maximum)** qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel à domicile. Dans ce cas, l'épreuve consiste uniquement en un exposé du projet d'accueil et un entretien avec le jury (durée totale de 25 minutes).
- Le choix s'effectue **au moment de l'inscription** et la date butoir du dépôt du projet d'accueil réel (**dossier de 5 pages maximum**) dans l'établissement où vous êtes convoqué(e) est fixée au **14 MAI 2021**.

Le jour de l'épreuve, vous devrez vous présenter avec un exemplaire de votre projet d'accueil

Si vous n'envoyez pas votre projet d'accueil au plus tard le 14 mai 2021, au centre d'épreuve de l'EP3 – Ex. Accue. Indi. (l'adresse sera précisée sur la convocation à l'examen, envoyée mi - avril). Vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve et la NOTE ZERO sera attribuée.

- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
 - ✓ Organiser son action
 - ✓ Négocier le cadre de l'accueil
 - ✓ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
 - ✓ Elaborer des repas

2-2 - STAGES OU EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EXIGÉS

Pour pouvoir se présenter aux épreuves EP1 et EP2, vous devez justifier de stages et/ou d'expérience professionnelle (= emploi) dans le secteur de la petite enfance selon le tableau ci-dessous :

Votre situation	La durée de stage et/ou d'expérience professionnelle exigée <i>*Sous réserve de modifications ministérielle</i>	Cliquer sur l'annexe à compléter
<input type="checkbox"/> Vous êtes SANS EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE dans le secteur de la petite enfance.	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 7 semaines de stage (= 224 heures) en EAJE (1) ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme agréé de services d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant <input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 7 semaines de stage (= 224 heures) en école maternelle ou en EAJE (1) ou en ACM (moins de 6 ans) (2) pour présenter l'épreuve EP2- Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 1
<input type="checkbox"/> Vous avez une expérience professionnelle en établissement d'accueil pour jeune enfant (EAJE) (1)	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) en établissement d'accueil pour jeune enfant (EAJE) (1) pour présenter les épreuves EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant EP2 - Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 2
<input type="checkbox"/> Vous avez une expérience professionnelle d'assistant maternel agréé au domicile privé ou en Maison d'assistant maternel (MAM)	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 11 semaines d'expérience professionnelle (= 352 heures) d'assistant maternel agréé pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant <input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) en école maternelle ou en EAJE (1) ou en ACM (moins de 6 ans) (2) pour présenter l'épreuve EP2 - Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 3
<input type="checkbox"/> Vous avez une expérience professionnelle en école maternelle	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) en EAJE (1) ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme agréé de services d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant <input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 11 semaines d'expérience professionnelle (= 352 heures) en école maternelle pour présenter l'épreuve EP2 - Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 4
<input type="checkbox"/> Vous avez une expérience professionnelle en accueil collectif pour mineurs ACM (enfants de moins de 6 ans) (2)	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) en EAJE (1) ou auprès d'un assistant maternel agréé ou d'un organisme agréé de services d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant <input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 11 semaines d'expérience professionnelle (= 352 heures) en ACM (moins de 6 ans) (2) pour présenter l'épreuve EP2 - Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 4
<input type="checkbox"/> Vous avez une expérience professionnelle en services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 11 semaines d'expérience professionnelle (= 352 heures) en services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant <input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) en école maternelle ou en EAJE (1) ou en ACM (moins de 6 ans) (2) permettant de présenter l'épreuve EP2 - Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 5
<input type="checkbox"/> Vous avez une expérience professionnelle en accueil individuel et en accueil collectif (deux expériences professionnelles)	<input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) d'assistant maternel agréé ou dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans pour présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant <input type="checkbox"/> Vous devez justifier de 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) en école maternelle ou en ACM (moins de 6 ans) (2) pour présenter l'épreuve EP2- Exercer son activité en milieu collectif	Annexe 6

(1) la liste des EAJE est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique (multi-accueil, crèche collective, halte-garderie, jardin d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants).

(2) Accueil Collectif pour Mineur ACM (moins de 6 ans) : centre de loisirs, centre aéré

CONDITIONS A RESPECTER :

- Pour être recevable, l'expérience professionnelle (=emploi) ne peut être inférieure à 11 (=352 heures) ou 12 (384 heures) semaines selon votre situation (voir tableau page 4)
- Pour être recevables, les périodes de PFMP pour les candidats SANS EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE doivent comporter une période d'au moins 3 semaines (consécutives ou non) pour chaque épreuve (EP1 et EP2) dans un même lieu, dater de moins de 3 ans (01/01/2018) et devront être terminées au plus tard **le 31 mars 2021**. Les lieux des PFMP doivent être distincts pour l'EP1 et pour l'EP2.
- Si le candidat fait une PFMP au domicile privé d'un assistant maternel agréé ou dans une Maison d'Assistant Maternel (MAM) : l'assistant maternel doit être agréé par le Conseil Départemental et assurer l'accueil d'enfant(s) **depuis au moins 5 ans à la date du début de STAGE**. L'assistant maternel doit également avoir **validé** l'épreuve EP1 du CAP PE ou détenir les épreuves professionnelles 1 et 3 du CAP AEPE ou être titulaire d'un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme du domaine de la petite enfance de niveau 3 au minimum.
- Si le candidat fait une PFMP dans un organisme de service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans : l'organisme doit être agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans et le tuteur doit être un professionnel titulaire du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE avec une expérience minimum de 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. Le tuteur peut aussi être titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance avec une expérience d'au moins 5 ans auprès des enfants de moins de 3 ans.

Vous devrez compléter l'annexe correspondant à votre situation sans rature ni surcharge et vous devrez renvoyer l'annexe et les pièces justificatives par voie postale (envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé)

AU PLUS TARD LE 2 AVRIL 2021

à l'adresse suivante :
Rectorat de l'Académie de Nantes - DEC 7-3
BP 72616
44326 Nantes cedex 3

En l'absence des attestations de stage ou des documents attestant de votre expérience professionnelle, vous ne pourrez pas vous présenter aux épreuves EP1 et EP2 et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

2-3 - CONVENTION DE STAGE / ASSURANCE ET VACCINATION

- **CONVENTION DE STAGE** : elle doit être signée entre la structure d'accueil et le stagiaire (et éventuellement le centre de formation). La direction des examens et des concours du rectorat de Nantes n'intervient en aucun cas dans cette démarche contractuelle entre un candidat et sa structure d'accueil. Toutefois un modèle de convention de stage est disponible sur le site de l'Académie de Nantes : <https://www.ac-nantes.fr/examens/diplomes-professionnels/c-a-p-b-e-p-et-m-c-niveau-3-m-c-3-/cap-aepe-1148237.kjsp?RH=1254927857707>
- **ASSURANCE** : En cas d'accident survenant au cours des stages, au cours des épreuves pratiques ou au cours de trajets, vous ne pouvez prétendre au bénéfice de la législation sur les accidents du travail. Il vous est donc vivement conseillé de contracter une assurance.
- **VACCINATION** : vous devez satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

CALENDRIER DU DÉROULEMENT DE LA SESSION DE JUIN 2021

Octobre / Novembre 2020	Du 13 octobre au 20 novembre 2020	Date d'ouverture et fermeture du serveur de pré-inscription (à l'issue de votre pré-inscription, vous recevrez par mèl une confirmation d'inscription)
	27 novembre 2020	Dernier délai pour l'envoi au Rectorat de la confirmation d'inscription signée et accompagnée d'éventuelles pièces justificatives
Avril 2021	2 avril 2021	Dernier délai pour l'envoi au Rectorat des justificatifs relatifs aux stages ou à l'expérience professionnelle
	Courant avril 2021	Vous recevrez à votre domicile une convocation aux épreuves. (pour les candidats inscrits à l'épreuve de sport, une convocation à part est envoyée) ☛ Pensez à signaler vos changements d'adresse
Mai / Juin 2021	31 mars 2021	Date butoir pour effectuer les stages
	14 mai 2021	Dernier délai pour l'envoi des deux fiches pour l'EP1 dans l'établissement où vous êtes convoqué(e)
	14 mai 2021	Dernier délai pour l'envoi dans l'établissement où vous êtes convoqué(e) du projet d'accueil réel pour l'EP3 <u>uniquement pour les assistants maternels et les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription</u>
	De fin mai et courant juin 2021	Déroulement des épreuves générales et professionnelles
Juillet 2021	Début juillet 2021	Publication des résultats sur le site du Rectorat
	Mi-juillet 2021	Envoi du relevé de notes à votre domicile ☛ Pensez à signaler vos changements d'adresse
Octobre 2021	A partir de mi-octobre 2021	Envoi du diplôme sur demande (formulaire téléchargeable « demande de diplôme » sur le site de l'académie de Nantes, accompagné d'une vignette postale de 6,65€)

RÉCAPITULATIF DES STAGES

Candidat individuel SANS EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale (**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**), **au plus tard le 2 AVRIL 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	-----	Nom d'épouse	-----
Prénom	-----	Date de naissance	-- / -- / ----
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 14 semaines à 32 heures (= 448 heures) dont 7 semaines minimum (= 224 heures) dans une structure permettant de présenter l'EP1 (voir tableau 1 ci-dessous) ET 7 semaines minimum (= 224 heures) dans une structure permettant de présenter l'EP2 (voir tableau 2 ci-dessous).

Attention : les lieux des stages doivent être distincts pour l'EP1 et pour l'EP2.

Pièces justificatives à joindre : COPIES des conventions de stage et des attestations de fin de stage

Tableau 1 (EP1)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :

* Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant (e) maternel (le) agréé (e) ou dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) à domicile, liste des justificatifs complémentaires à produire en 2^{ème} page de cette annexe.

Tableau 2 (EP2)

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :

ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Ce récapitulatif et les pièces justificatives des stages sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

Justificatifs complémentaires à joindre OBLIGATOIREMENT suivant le lieu de stage :*[Cocher les cases correspondantes]* **Vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels :**

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'assistant maternel doit être agréé par le Conseil Départemental et assurer l'accueil d'enfant(s) depuis au moins 5 ans **A LA DATE DU DEBUT DU STAGE**. L'assistant maternel doit également avoir **validé** l'épreuve EP1 du CAP PE ou détenir les unités 1 et 3 du CAP AEPE ou être titulaire d'un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme du domaine de la petite enfance de niveau 3 au minimum.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'assistant maternel*
- Copie du relevé de notes (ou copie diplôme) du CAP Petite enfance de l'assistant maternel ou copie du diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou diplôme dans le domaine de la petite enfance de niveau 3 inscrit au RNCP*

 Vous effectuez un stage qui se déroule dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans :

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'organisme doit être agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans et le tuteur doit être un professionnel titulaire du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE avec une expérience minimum de 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. Le tuteur peut aussi être titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance avec une expérience d'au moins 5 ans auprès des enfants de moins de 3 ans.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'organisme*
- Copie du diplôme CAP Petite enfance du tuteur ou d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et certificat de travail du professionnel tuteur*

RÉCAPITULATIF D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

**Candidat individuel ayant une expérience professionnelle
en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant EAJE**

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives relatives à l'expérience professionnelle doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale (**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**), **au plus tard le 2 AVRIL 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	_____	Nom d'épouse	_____
Prénom	_____	Date de naissance	__ / __ / ____
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles (=emplois) en EAJE

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 12 semaines à 32 heures = 384 heures

Pièces justificatives à joindre : COPIES des contrats de travail, des certificats de travail et des bulletins de salaire.

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Ce récapitulatif et les pièces justificatives de l'expérience professionnelle sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

RÉCAPITULATIF D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET DE STAGES

**Candidat individuel ayant une expérience professionnelle
en tant qu'Assistant(e) maternel(le) agréé(e)**

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale (**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**), **au plus tard le 2 AVRIL 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	-----	Nom d'épouse	-----
Prénom	-----	Date de naissance	-- / -- / ----
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

Numéro d'agrément : (Joindre le justificatif)

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles en tant qu'Assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 11 semaines à 32 heures = 352 heures pour l'EP1

Pièces justificatives à joindre : COPIES de l'agrément, du contrat de travail, des certificats de travail et des bulletins de salaire

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

Tableau récapitulatif des stages

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 3 semaines à 32 heures = 96 heures en EAJE ou école maternelle ou en ACM accueillant des enfants de moins de 6 ans pour EP2

Pièces justificatives à joindre : COPIES des conventions de stage et des attestations de fin de stage

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :

ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Ce récapitulatif et les pièces justificatives sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

RÉCAPITULATIF D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET DE STAGES

**Candidat individuel ayant une expérience professionnelle
en École maternelle ou en Accueil collectif pour mineur ACM (moins de 6 ans)**

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale (**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**), **au plus tard le 2 AVRIL 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	_____	Nom d'épouse	_____
Prénom	_____	Date de naissance	__ / __ / ____
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles (=emploi) en école maternelle ou en ACM (moins de 6 ans)

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 11 semaines à 32 heures = 352 heures pour l'EP2

Pièces justificatives à joindre : COPIES des contrats de travail, des certificats de travail et des bulletins de salaire.

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

Tableau récapitulatif des stages

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 3 semaines à 32 heures (= 96 heures) en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans

Pièces justificatives à joindre : COPIES des conventions de stage et des attestations de fin de stage

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans *	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :

* Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) à domicile, liste des justificatifs complémentaires à produire en 2^{ème} page de cette annexe.

ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Le récapitulatif et les pièces justificatives sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

Justificatifs complémentaires à joindre OBLIGATOIREMENT suivant le lieu de stage :*[Cocher les cases correspondantes]* **Vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels :**

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'assistant maternel doit être agréé par le Conseil Départemental et assurer l'accueil d'enfant(s) depuis au moins 5 ans **A LA DATE DU DEBUT DU STAGE**. L'assistant maternel doit également avoir **validé** l'épreuve EP1 du CAP PE ou détenir les unités 1 et 3 du CAP AEPE ou être titulaire d'un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme du domaine de la petite enfance de niveau 3 au minimum.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'assistant maternel*
- Copie du relevé de notes (ou copie diplôme) du CAP Petite enfance de l'assistant maternel ou copie du diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou diplôme dans le domaine de la petite enfance de niveau 3 inscrit au RNCP*

 Vous effectuez un stage qui se déroule dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans :

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'organisme doit être agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans et le tuteur doit être un professionnel titulaire du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE avec une expérience minimum de 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. Le tuteur peut aussi être titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance avec une expérience d'au moins 5 ans auprès des enfants de moins de 3 ans.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'organisme*
- Copie du diplôme CAP Petite enfance du tuteur ou d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et certificat de travail du professionnel tuteur*

RÉCAPITULATIF D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET DE STAGES

Candidat individuel ayant une expérience professionnelle en services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale (**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**), **au plus tard le 2 AVRIL 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	_____	Nom d'épouse	_____
Prénom	_____	Date de naissance	__ / __ / ____
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles (=emploi) dans des organismes de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 11 semaines à 32 heures = 352 heures pour l'EP1

Pièces justificatives à joindre : COPIES des contrats de travail, des certificats de travail et des bulletins de salaire.

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

Tableau récapitulatif des stages

Conditions de recevabilité : durée d'au moins 3 semaines à 32 heures (= 96 heures) en EAJE ou école maternelle ou en ACM accueillant des enfants de moins de 6 ans, pour EP2)

Pièces justificatives à joindre : COPIES des conventions de stage et des attestations de fin de stage

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : ... Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : ... Total en heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : ... Total en heures :

ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Ce récapitulatif et les pièces justificatives sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

RÉCAPITULATIF D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

**Candidat individuel ayant une expérience professionnelle
dans les deux secteurs de la petite enfance (accueil collectif et accueil individuel)**

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives relatives à l'expérience professionnelle doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale (**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**), **au plus tard le 2 AVRIL 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance		Nom d'épouse	
Prénom		Date de naissance	-- / -- / --
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles (=emploi) dans le secteur de la petite enfance
Conditions de recevabilité : durée d'au moins 24 semaines (= 768 heures) dont 12 semaines à 32 heures (= 384 heures) dans une structure permettant de présenter l'EP1 (voir tableau page 3) et 12 semaines à 32 heures (= 384 heures) dans une structure permettant de présenter l'EP2 (voir tableau page 3)

Pièces justificatives à joindre :

- **Copie** des certificats de travail et des justificatifs de salaire ;
- Si expérience professionnelle en tant qu'assistant maternel agréé : joindre la **copie** de l'agrément.

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Total en heures :

ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.

Ce récapitulatif et les pièces justificatives de l'expérience professionnelle sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2. En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à ces épreuves et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

RÉCAPITULATIF DES STAGES OU EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Candidat individuel DISPENSE OU avec un BENEFICIAIRE pour l'épreuve EP1 OU EP2

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les COPIES des pièces justificatives relatives à l'expérience professionnelle ou stage doivent être impérativement retournés au Rectorat par voie postale
(**envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé**)
au plus tard le 2 AVRIL 2021, le cachet de la poste faisant foi.

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	_____	Nom d'épouse	_____
Prénom	_____	Date de naissance	__ / __ / ____
Département	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique (44) <input type="checkbox"/> Maine-et-Loire (49) <input type="checkbox"/> Mayenne (53) <input type="checkbox"/> Sarthe (72) <input type="checkbox"/> Vendée (85)		

- Vous êtes dispensé de l'EP1 :** Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) OU 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) dans une structure permettant de présenter l'épreuve EP2- Exercer son activité en milieu collectif
- Vous êtes dispensé de l'EP2 :** Vous devez justifier de 3 semaines de stage (= 96 heures) OU 12 semaines d'expérience professionnelle (= 384 heures) dans une structure permettant de présenter l'épreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

Pièces justificatives à joindre : COPIES des conventions de stage et des attestations de fin de stage OU COPIES des contrats de travail, des certificats de travail et des bulletins de salaire.

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans * <input type="checkbox"/> Ecole maternelle (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans * <input type="checkbox"/> Ecole maternelle (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé * <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans * <input type="checkbox"/> Ecole maternelle (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :

* Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) à domicile, liste des justificatifs complémentaires à produire en 2^{ème} page de cette annexe.

**ATTENTION : Vous devez conserver un double de l'ensemble de vos justificatifs.
Ce récapitulatif et les pièces justificatives de l'expérience professionnelle sont exigés pour le passage des épreuves EP1 OU EP2.**

En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

Justificatifs complémentaires à joindre OBLIGATOIREMENT suivant le lieu de stage :*[Cocher les cases correspondantes]* **Vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels :**

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'assistant maternel doit être agréé par le Conseil Départemental et assurer l'accueil d'enfant(s) depuis au moins 5 ans **A LA DATE DU DEBUT DU STAGE**. L'assistant maternel doit également avoir **validé** l'épreuve EP1 du CAP PE ou détenir les unités 1 et 3 du CAP AEPE ou être titulaire d'un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme du domaine de la petite enfance de niveau 3 au minimum.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'assistant maternel*
- Copie du relevé de notes (ou copie diplôme) du CAP Petite enfance de l'assistant maternel ou copie du diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou diplôme dans le domaine de la petite enfance de niveau 3 inscrit au RNCP*

 Vous effectuez un stage qui se déroule dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans :

Rappel des conditions de recevabilité du stage : l'organisme doit être agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans et le tuteur doit être un professionnel titulaire du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE avec une expérience minimum de 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans. Le tuteur peut aussi être titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance avec une expérience d'au moins 5 ans auprès des enfants de moins de 3 ans.

Vous devez joindre les justificatifs suivants :

- Copie de l'agrément de l'organisme*
- Copie du diplôme CAP Petite enfance du tuteur ou d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et certificat de travail du professionnel tuteur*